

## #droitaloublicancer : pourquoi ceux qui ont guéri d'un cancer veulent avoir droit à l'oubli



Le droit à l'oubli, rendu célèbre par Google, est aussi demandé par ceux qui ont eu un cancer et sont encore discriminés à vie pour avoir fait un emprunt ou contracté une assurance.

Avec Claire Ulrich

"Comme si, avec un cancer, la souffrance ne suffisait pas": face caméra, Elise raconte un parcours dur et fréquent, celui d'un cancer en France. Elle demande que après, ce cancer soit oublié, parce qu'elle est très jeune, veut vivre et sait que **ses projets futurs (bébé, famille, logement) sont soumis non seulement à la maladie, mais aussi aux exclusions d'assurance, sans même parler des discriminations à l'emploi ou au logement.**

Voir [ici](#) et [ici](#) les vidéos sur Facebook.

Le magazine [Rose](#), magazine de mode, santé et beauté pour les femmes qui ont un cancer, bat le rappel actuellement sur [sa page Facebook](#) :

"Le droit à l'oubli est voté la semaine prochaine au Sénat. Nous avons absolument besoin d'une ou plusieurs propositions d'assurance avec surprimes et exclusions. Vous pouvez cacher votre nom sur le document. Ce sont des documents essentiels pour défendre nos amendements auprès des sénateurs. Merci. [contact@rosemagazine.fr](mailto:contact@rosemagazine.fr)".

"Nos amendements" sont exposés dans [une pétition](#) : ce droit à l'oubli, promis par François Hollande en 2014, face aux banques et aux assureurs, ne fonctionne pas bien. Les pétitionnaires exigent:

- Le droit à l'oubli immédiat, 5 ans après la fin des traitements pour tous les enfants et adolescents de moins de 18 ans.

- Le droit à l'oubli avant la fin de l'année 2015, 5 ans après la fin des traitements, pour les anciens malades souffrant de cancers de bon pronostic (taux de survie relative à 5 ans égal ou supérieur à 82%\*) : notamment les cancers du sein, des lèvres, de la thyroïde, des testicules, les mélanomes et les lymphomes de Hodgkin.

- Le droit à l'oubli pour toutes les pathologies 10 ans après la fin des traitements."

[Les sénateurs](#) l'ont constaté eux-mêmes, et [Catherine Cerisey](#), l'une des blogueuses les plus connues sur ce sujet, le répète, le droit à l'oubli pour les malades guéris ne fonctionne pas ou si peu. Décryptage: "Le véritable droit à l'oubli bancaire en effet, ne s'appliquera qu'aux enfants dont le cancer a été diagnostiqué avant l'âge de quinze ans. Pour tous les autres malades, il faudra attendre quinze ans après la fin des traitements, avant que le taux d'emprunt ne soit plus majoré. Finalement, ce droit à l'oubli qui devait concerner 350 000 personnes ne bénéficiera plus qu'à 1 800 patients. Pourtant, certains cancers se guérissent très bien, seulement lorsqu'un d'anciens malades souhaite souscrire un emprunt, l'assurance du prêt peut être jusqu'à 200% plus élevée que la moyenne."

---

□



*"Ce crabe qui nous pince les fesses", l'une des manifestations de Octobre Rose contre le cancer du sein.*

Si comme Elise vous voulez témoigner, vous pouvez envoyer vos vidéos à [laure.darcillon@rosemagazine.fr](mailto:laure.darcillon@rosemagazine.fr).